

### BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

#### gestion<sup>2</sup>nice 2018

#### A) LOCAUX DESTINES A L'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

##### Article 5 - LOI ALUR

	HONORAIRES		A LA CHARGE	
	HT	TTC	Propriétaire	locataire
<b>Article 1</b> : HONORAIRES DE VISITE (constitution du dossier et rédaction du bail)		10 € TTC / m2	10 € TTC /m2	10 € TTC /m2
<b>Article 2</b> : HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX		3 € TTC / m2	3 € TTC /m2	3 € TTC /m2
<b>Article 3</b> : HONORAIRES D'ENTREMISE		5% TTC du montant du loyer annuel hors charges.	5% TTC du montant du loyer annuel hors charges.	Néant
<b>Article 4</b> : HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL HABITATION EN RENOUVELLEMENT DEPLAFONNE	141.67 €	170.00 €	50%	50%
<b>Article 5</b> : HONORAIRES DE REDACTION D'UN AVENANT	165,00 €	198.00 €	50%	50%
<b>Article 6</b> : MISE AU CONTENTIEUX LOCATAIRE Frais de constitution de dossier, plus éventuellement honoraires correspondant à l'application de la clause pénale si elle est encaissée par le propriétaire	133.34€	160.00 €	100%	
<b>Article 7</b> : RAPPELS DE LOYERS	Rappel adressé 12 jours après la date d'exigibilité du loyer, compris les frais d'envoi simple	1,75 €	2.10 €	100%
	Rappel adressé 12 jours après la date d'exigibilité du loyer, compris les frais d'envoi recommandé	5,90 €	7.10 €	100%
<b>Article 8</b> : CHEQUE OU PRELEVEMENT SANS PROVISION Frais de retour	32,00 €	40,00 €		100%

#### B) LOCAUX DESTINES A L'HABITATION DROIT COMMUN, GARAGES ET PARKINGS

	HONORAIRES		A LA CHARGE	
	HT	TTC	Propriétaire	locataire
<b>Article 1</b> : HONORAIRES DE LOCATION + REDACTION BAIL POUR HABITATION DROIT COMMUN, GARAGES ET PARKINGS		16 % TTC du montant du loyer annuel HC	50%	50%
<b>Article 2</b> : REDACTION d'un bail d'habitation droit comun UNIQUEMENT	Partie fixe	75 €	90.00 €	50%
	+ 3.09 % du loyer annuel	3.09 %	3.70 %	50%
<b>Article 3</b> : REDACTION d'un bail garages et parkings UNIQUEMENT	Partie fixe	75 €	90.00 €	50%
	+ 3.09 % du loyer annuel	3.09 %	3.70 %	50%
<b>Article 4</b> : HONORAIRES DE REDACTION D'UN AVENANT	165,00 €	198,00 €	50%	50%

**C) LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL**

		HONORAIRES		A LA CHARGE	
		HT	TTC	Propriétaire	locataire
<b>Article 1 :</b> HONORAIRES DE LOCATION ET DE REDACTION	1 - Recherche et sélection du locataire et négociation du bail sur le montant annuel des loyers HT	15%	18%	50%	50%
	si absence de recherche de locataire (cession du droit au bail ou vente du fonds de commerce par l'ancien locataire)	7.75 %	9,30%	50%	50%
	2 - Rédaction d'actes sur le montant annuel des loyers HT	8%	9,60%	50%	50%
<b>Article 2 :</b> HONORAIRES DE REDACTION - RENOUVELLEMENT DE BAIL - AVENANT AU BAIL - Rédaction d'actes :	1 - rédaction d'un avenant de révision sur le montant des loyers annuels TTC révisés avec un minimum de 400 € H.T.	3.09 %	3.70 %		100%
	+ montant partie fixe	77,76 €	93,00 €		100%
	2 - rédaction de bail en renouvellement sur le montant des loyers annuels TTC révisés avec un minimum de 122 € TTC et un maximum de 610 € TTC.	5.02 %	6.00 %		100%
	+ montant partie fixe	77,76 €	93,00 €		100%

**D) PRESTATIONS PARTICULIERES BAIL D'HABITATION DROIT COMMUN, LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL**

		HONORAIRES		A LA CHARGE	
		HT	TTC	Propriétaire	locataire
<b>Article 1 : RAPPELS DE LOYERS - PROVISION CLAUSE PENALE</b>	Pour le 1 <sup>er</sup> rappel adressé 12 jours après la date d'exigibilité du loyer, compris les frais d'envoi simple	12.50€	15.00 €		100%
	Pour le 2 <sup>ème</sup> rappel avec mise en demeure adressé 22 jours après la date d'exigibilité du loyer	8.36 % des sommes dues	10% des sommes dues		100%
<b>Article 2 : MISE AU CONTENTIEUX LOCATAIRE</b> Frais de constitution de dossier, plus éventuellement honoraires correspondant à l'application de la clause pénale si elle est encaissée par le propriétaire		133.34€	160.00 €		100%
<b>Article 3 : FRAIS DE DEMANDE DE REGLEMENT ET DE CORRESPONDANCE</b> par appel émis révisable en fonction de l'évolution des tarifs postaux en vigueur		1.04 €	1.25 €		100%
<b>Article 4 : CHEQUE OU PRELEVEMENT SANS PROVISION</b> Frais de retour		32,00 €	40.00 €	100%	100%
<b>Article 5 :</b> ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX	Par un huissier de justice ou un prestataire selon facture :			50%	50%
	En dehors d'une location, effectué par nos soins : à la vacation	2.5 € HT/m2	3 € TTC /m2	50%	50%

La remise d'une note est obligatoire